L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE, 6 FEVRIER 1887.

PETITES ANNONCES.

UN forgeron désire trouver de l'emploi en ville ou à la campagne. S'adresser rue Conti, 12. 4 fév—8f

DEMANDES.

ON demande une femme de chambre parlant le français. S'adresser 390 coin Carondelet et Terpsichore, lundi 7 février, entre onze heures et midi. Inutile de se présenter sans bonnes références. 5 fév—

TROUVE.

TROUVÉE—Une vache grise sans corne, au No 399 rue Craps. Le propriétaire peut la réclamer en payant les frais. 4 fév—3f

A VENDRE

A VENDRE—Bonne occasion (bargain)—Un splendide piano droit oblique de Pleyel, 7 octaves, garanti en parfait état, aussi bon qu'un piano neuf. S'adresser à Basile Barès, 84 rue Royale. 29 jan—2 sem

A VENDRE ou à louer—Une des meilleures vacheries en cette ville, maison couverte en ardoises avec 4 grandes chambres, cabinet, cuisine, grande cuve, puits, jolie cabane pour cochons et écurie pouvant contenir 35 têtes d'animaux. La dite résidence se trouve sur 5 grands terrains. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 janv—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John W. Buhrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,346—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Roder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 fév—8 11 15

Succession de John Lassen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 17,039—Division B —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Ann Lassen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 fév—6,11,15

Succession de Michael Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 445—Divison B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Eliza Lyons, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

Succession de Paul St-Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20.078—Division A. —Attendu que Gabriel Villeré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul St-Pierre, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5fév—5 9 13

Succession de Vve J. B. Wiltz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,838—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Victor G. Bernard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
28janv—29—fév 1,6.

Succession d'Edward Hays et de Bridget Hays, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No18,846—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Isabella Hays, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév- 5,9,13

Succession de Mme Thérésa Starr, (née Lauer)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20,018—Division D —Attendu que Gustave Lauer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Thérésa Starr, née Lauer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 fév—2 6,11

Succession de John Muller et Anna Maria Werling sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 021—Division — Attendu que George Muller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Muller et Anna Maria Werling sa femme, décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er fév—1 5 10

Succession de Hermann Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,956—Division B—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hermann Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 fév—2,6,11

Reinhardt Wirth vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,849—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de Reinhardt Wirth et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles L. Wirth, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
30 janv—30—fév 4 8

Succession de Bernhard Krabbes et Augusta Zander Rosenbohm, sa femme

COUR CIVILE DE DISTLICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,602—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Rosenbohm, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er fév—1,5,10

Succession de Mary Rush Dowlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 19,687—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Chas F. Claiborne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et le dit exécuteur déchargé.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 fév—3,8,12

Succession de Mary Alice Moran, femme de Frederick Lopez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 18,784.—Division E.—Attendu que Frederick Lopez a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Alice Moran, sa femme, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 jan—29—2,6 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles De Gruy vs. Ses Créanciers.—No 19,973—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles De Gruy soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, Esq., notaire en cette ville, le MARDI, 8me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, le 25 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme,
GEO. P. CAZELAR, député greffier.
26 janv—3f au 8 fév

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat, Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement confiées à des professeurs expérimentés. Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que ouvrages en laine, en papier, en cire sont offerts à nos élèves sans prix extra. Un cours d'Espagnol et d'Allemand après [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

No. 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886:

Primes d'incendie	$277,197 19		
Primes maritimes	19,946 53		
Primes de rivières	10,846 17		
		$307,989 89	
Primes acquises de 1885		71,482 96	
Total des primes		$379,472 85	
A déduire—			
Primes non acquises de 1886	$75,785 78		
Primes remboursées	80,884 78		
Réassurances	7,827 61		
		$164,498 17	
Primes acquises nettes		$214,974 68	
A ajouter—			
Intérêt, loyers, sauvetage		24,190 47	
Revenu net		$239,165 15	
A déduire—			
Pertes sur les incendies de 1885	$48,374 83		
Pertes sur les incendies de 1886	142,873 39		
		$191,248 22	
Pertes sur les mers en 1885	382 45		
Pertes sur les mers en 1886	17,959 76		
		18,342 21	
Pertes sur les rivières en 1885	5,706 11		
Pertes sur les rivières en 1886	906 85		
		6,612 96	
Pertes payées	$216,203 39		
Commissions	16,191 38		
Taxes d'Etat, de ville et licenses	5,892 21		
Dons charitables	418 10		
Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat	1,069 80		
Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage	4,405 07		
Dépenses générales et salaires	38,798 64		
Dividendes de jan 1886	$12,500 00		
Profits et pertes	25,905 41		
		$38,405 41	
			$321,906 08
Excédant pertes et dépenses en sus des revenus			$82,739 88
Pertes ajustées			32,861 20
			$115,601 08

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886:

Comptant en banques		26,406 05
Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie de pompiers de St Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime		253,995 00
Actions du N. O. City R. R. Co. de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co. du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie		80,560 00
Billets de première hypothèque, prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes		85,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau		70,774 50
Primes en cours de collection		35,375 86
Dû par des compagnies d'assurances		2,905 64
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe		487 52
Mandats d'Etat et de ville		1 314 75
Intérêt sur des billets hypothécaires		3,908 85
Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie	$4,940 00	
Divers débiteurs	469 82	
		$5,409 82
		$497,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 11me jour de janvier 1887.
[Signé] JAS FAHEY Notaire

DIRECTEURS.

THEO LEIERRE,	JOHN W. HINCKS,
EDW. J. BOBEY,	P. POUTZ,
GUST. PITOT,	C. T. DUGAZON,
A. SCHREIBER,	D. FATJO,
C. E. SCHMIDT,	H. GALLY,
J. TUYES.	W. C. C. CLAIBORNE, Jr.

Proclamation

—DU—

ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE 22ME JOUR DE FÉVRIER, 1887,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien-aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que:

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien-aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes: que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien-aimés et loyaux sujets comprenant ses courtisans ont organisé en son honneur et fixé au 19 MARS 1887, (mi carême), et dont Sa Majesté bénie a promis d'honorer de sa présence, renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fit beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent-Quinzième Année de notre règne.

Par le Roi lui-même,

REX.

Contresigné: BATHURST.
Grand Chambellan,
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 6 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à BATHURST.
Boite de Poste 1033, Nlle-Orléans, Lne.
25 déc—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Division A, No 19,888—G. Newman vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Gabriel Newman soit convoquée et tenue pardevant Charles G. Andry, notaire en cette ville, le MARDI, 15me jour de février 1887, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur l'application au pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que P. J. Kramer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme;
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 janv.—3f en 30 jrs

ASSURANCES.

20me Etat de Situation Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la compagnie publie son état de situation pour l'année prenant fin le 31 décembre 1886:

Primes d'incendie		$175,959 87
Primes de mers		4,306 08
Primes de rivières		2,340 24
Primes totales		$182,605 99
A ajouter: Risques non expirés de 1885		41,769 60
Primes totales		$224,275 59
A ajouter Intérêt, profit et pertes, etc	25,813 96	
Moins traitements et dépenses générales	12,114 68—	11,699 28
Fonds de surplus de 1885		17,000 00
Total		$252,974 87
Pertes payées—		
Sur les incendies	60,172 06	
Sur les mers	494 41	
Sur les rivières	4,498 46	
	$65,164 93	
Réassurances	36,483 42	
Réfractions et primes remboursées	51,635 06	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	9,271 54	162,554 95
Surplus total		$90,419 92
Réserve pour—		
Primes non acquises	37,801 16	
Pertes non payées	13,251 74	
Dividende 5 0/0 déclaré et payé en juillet 1886	10,000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 13 1887	10,000 00	
Fonds de surplus de 1886	19,367 02	
	$90,419 92	

ACTIF.

Bons à primes	596 42
Primes en voie de perception	29,992 88
Prêts et nantissements	17,970 00
Prêts et hypothèques	6,225 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons de ville consolidés et Bons à primes de ville	116,404 00
Actions d'assurances et autres, valeur sur le marché monétaire	500 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre immeuble	78,119 11
Meubles de bureau et installation	2,532 75
Argent en banque	28,079 76
Total	$280,419 92

Cet exposé est une copie exacte des livres de la compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et souscript pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14me jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Le Bureau de Direction s'est réuni le 13 de ce mois, et, après avoir placé au crédit du fonds de surplus $2.367 02 formant un total de $19.367 02, a déclaré un second dividende semi-annuel de 5 pour cent faisant 10 pour cent d'intérêt pour l'année sur le capital, pour l'année finissant le 31 décembre 1886, dividende payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	JAS D. EDWARDS,
J. J. WECKERLING,	LOUIS GRUNEWALD,
J. HASSINGER,	P. W. DIELMAN,
GEO. H. BRAUGHN,	JOHN THORN,
FRANK VATTER,	J. B. MEYERS,
HERM. CURTIUS,	A. G. RICKS,
J. J. LANGLES,	W. W. HUCK,
J. E. MERILH,	C. B. FISCHER,

16 jan—1m

Quinzième Etat de Situation

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Peuple

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886:

PRIMES REÇUES:

Sur risques d'incendie	$104,349 76	
Sur risques de rivière	2,892 52	
Sur risques de mer	2,442 74	
		$109,685 02
Ajoutez: primes non acquises de 1885		32,267 06
		$141,952 08
A déduire: Primes remboursées, cancelées, réfraction	$29,171 54	
Réassurances	6,015 57	
		35,187 11
		$106,764 97
Pertes, etc., payées durant la même période—		
Sur incendies	$92,459 96	
Sur les rivières	1,092 70	
Sur les mers	1,314 37	
Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt	15,869 21	
		$110,736 24
		$3,971 27

ACTIF.

Comptant	$2,696 79
Primes en voie de recouvrement	17 368 15
Immeubles	36,782 49
Actions de banques et autres	36,684 79
Meubles et installation de bureau	2,370 25
Billets garantis par nantissements	3,819 68
Billets garantis par hypothèques	8,608 06
Billets à recevoir	2,060 27
	$110,390 48

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi ce 22me jour de janvier 1887.
J. BENDERNAGEL, Notaire.
23 jan—1m

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur améliorée formant le coin sud-ouest des rues Canal et Roman.

Samuel Flower, administrateur, etc., versus Elizabeth Jackson Noble, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2958—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 26 qui est borné par les rues Canal, Roman, Prieur et Gasquet, et formant l'encoignure des rues Roman et Canal et mesurant (au pied américain) comme suit, à savoir:

Vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Roman de cent neuf pieds 10 pouces et trois lignes, une profondeur sur la ligne de l'autre côté de soixante-deux pieds ou à l'angle droit de la dite ligne de profondeur, la dite portion de terre s'ouvre de deux pieds trois pouces, puis à l'angle droit à la dite dernière ligne de limite, ladite autre ligne du côté de la dite portion de terre s'étendant à la ligne du fond une autre profondeur de quarante-sept pieds dix pouces et trois lignes, sur une largeur sur la ligne du fond de vingt sept pieds.

La dite portion ou morceau de terre comprend le tout du lot No 6 du dit ilet, sauf une lisière de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-deux pieds.

Acquis par la défenderesse par achat de la Life Association of America, par acte passé pardevant Algernon S. Beck, notaire en cette ville, en date du 2 octobre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév 1 8 15 22 26

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Edmond Marchesseau vs. ses créanciers.—No 19,812 — Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edmond Marchesseau soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Edgar A. Luminais, Esq., notaire de cette paroisse, MERCREDI, le 7me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que John Finney, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 8 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme;
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
4 janv—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 22ème jour de janvier 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Bridget Hannegan vs. Jeremiah J. Healy—No 19,811—Division A.

Sur motion de Julien A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 17 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que, en conséquence il y ait jugement en faveur de Bridget Hennegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari, décrétant une séparation de propriété entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de deux cents dollars avec intérêt de 8 pour cent à partir du 30 mars 1874 jusqu'à par fait paiement, montant de ses droits paraphernaux provenant de la succession de son père. Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante ait seule le droit de conduire et d'administrer les biens qu'elle pourrait acquérir à partir du 3 janvier 1887, date de l'enregistrement du procès, et que le défendeur paye les frais. Jugement rendu le 22 janvier 1887. Jugement signé le 27 janvier 1887.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

W. J. McDONNELL, Député-Greffier.
29 janv—3f en 30j

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS

73 - CHARTRES - 73

GROS LOT

$150,000

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000. La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE B.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 8 FEVRIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000
1000 Lots de....	50..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
2,179 Lots s'élevant à........		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi, pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales. Personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes

---

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse St Bernard ainsi qu'un intérêt dans des propriétés de ville.

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,642.—En vertu de deux ordres de vente, datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre ou habitation sucrière, situé dans la paroisse St. Bernard, Terre-aux-Bœufs, en arrière de l'habitation anciennement connue sous le nom d'habitation Reggio, à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississipi, dans l'intérieur de la dite Terre-aux-Bœufs, la dite habitation faisant face aux deux côtés du Bayou Yaslosky ou Biloxi, qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant dix-sept cents arpents de superficie et est borné sur le côté nord par des terres publiques, le lac Borgne et Proctorville, et sur le côté est par des terres publiques enregistrées au nom de S. R. Proctor, sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent incluant sucrerie, machines, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, ainsi que les mulets, charrettes, wagons, outils, instruments aratoires, etc.

Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistent en 12 mulets, 6 grandes charrues à 4 mulets, 13 à 2 mulets, 13 autres, 7 brouettes, 4 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 couteaux à cannes, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes meules, 2 cultivateurs de J. B. West, 7 jeux de harnais, 6 herses tournantes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.

2° Le droit, titre et intérêt de feu Cyrus Chism étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites.

1° Trois certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Rickerville, paroisse de Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Laurel, Lyon et Jersey, désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, le 6 janvier 1850, comme les numéros cinq, six et sept, et mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent pieds.

Et ainsi que le numéro huit qui, d'après le dit plan, forme l'encoignure des rues Upperline et Jersey et mesure vingt huit pieds cinq pouces sur la rue Jersey, sur une profondeur et face à la rue Upperline de cent pieds neuf pouces et de cent pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro sept.

2° Et la portion dans le fond des lots numéros neuf et du dit ilet ci-dessus mentionné, mesurant vingt-huit pieds de face à la ligne du fond du lot numéro deux sur quarante pieds de profondeur et de face à la rue Lyon, ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de largeur ouvrant sur la rue Jersey et s'étendant à cent huit pieds, se continuant ensuite à angles droits sur une largeur de huit pieds et une profondeur de soixante-cinq pieds sur la ligne latérale du lot No neuf conformément au certificat du plan produit de la dite portion de terre annexé à un acte passé pardevant James W. Breedlove, à l'époque notaire en cette ville, le 23 avril 1867 pour une vente de Thomas M. Scott à Chism & [illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—1 8 15 22 26 fev

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary Allen et William G. Allen son mari, vs. A. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 10 493—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887 à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Dix huit certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville et numérotés de un à dix-huit inclusivement dans l'îlet borné par les rues Florida Landing ou Julie Cypress, Galvez et Miro, conformément à un plan de L. Pilié en date du 3 janvier 1845. Le lot numéro un mesure dix sept pieds dix pouces et sept lignes de face sur la rue Galvez, vingt neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces sur la ligne vers la rue Julie et cent trente pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro deux.

Les lots numéros deux à neuf inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds de face sur la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Galvez et Cypress.

Les lots numéros dix à dix sept inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds de face sur la rue Miro, sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Le lot dix forme l'encoignure des rues Miro et Cypress. Le lot numéro dix huit mesure quinze pieds et un pied cinq pouces et deux lignes de face sur la rue Miro vingt neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente (130) pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro dix sept et cent trente pieds huit pouces sur le côté de la ligne vers la rue Julie, étant la même propriété que le défendeur a acquis de Washington K. Frederick St Ferol, par acte passé pardevant Alcee J. Ker, notaire en cette ville en date du 31 juillet 1875.

2° Douze certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans ce qui est maintenant Septième District de la ville de la Nlle Orléans, désignés par les numéros douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt deux et vingt-trois (12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23) dans l'îlet trente-six "B" (36 B) compris entre les rues Frank ou Burdette, Quatrième, Zimpel et Adams, conformément à un plan de Carrollton fait par Henry Moellhausen et déposé à l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

Les lots numéros treize à vingt deux inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette ou Frank, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les lots treize et vingt deux forment respectivement des encoignures. Le lot numéro douze mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et le lot numéro vingt-trois (23) mesure trente pieds de face à la rue Zimple sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Mme Eliza Dinwiddie et Mlle Jessie Dinwiddie, par deux actes de vente séparées passés pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, en étant date du 26 août 1879 et l'autre, le 17 mars 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—

1° Pour du comptant jusqu'au montant du billet à recevoir maintenant dû, à savoir, Quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars (4202 86 1/2)100, avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement, et 5 0/0 pour honoraires d'avocat sur le montant poursuivi et les taxes.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant du reste de son enchère un billet souscrit par Alphonse Martin de quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars (4202 86 1/2) du 1er novembre 1887 ou avant, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement.

3° Le reste, s'il y a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 jan—22 29—fev 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE

J. Infante Rocell vs. Mme Dr. Léon A. Fertier et al

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,698—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le MARDI, 8 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe Dumaine, Bourbon et Dauphine, avant, en mesure française, soixante pieds de face à la rue St Philippe sur cent vingt pieds de profondeur, laquelle propriété appartient à Mme veuve Chas Henri Darst (une des défenderesses dans cette affaire) après une liquidation et un partage de la propriété appartenant à la succession de feu C. H. Darst exécutés pardevant J. Cuvillier, notaire en cette ville, le 4 février 1860, et le dit C. H. Darst avait acquis la dite propriété des héritiers de M. Prados, d'après un acte passé pardevant A. Chiapella, ex notaire en cette ville, le 4 mars 1843.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 jan—7 14 21 28 fév 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE

Thomy Lafon vs. Aline Lewis et Berthe Lewis, femme de Neville Reviere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,043—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro huit dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, St Pierre et Orléans, sur un plan dressé par H. Pilié, le 21me jour de mai 1845 et déposé à l'étude d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure, au pied américain, vingt huit pieds six pouces de face à la dite rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de Veuve J. Jonan, F. H. Jonan et als., conformément à un acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, en date du 15 mai 1877, enregistré au Bureau des transferts, livre 111, folio 67.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21jan—21 28 fév 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Fahey vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Craps, Poète et Grands-Hommes, désigné par le numéro six, sur un plan de Hedin, architecte, déposé au bureau de Lucien Herman, notaire, et mesurant quarante pieds de face à la rue Grands-Hommes sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La même propriété a été acquise par la défenderesse par achat de Mme Julia A. Markey, conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 21 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 janv—fév 3,10,17,24,—mars 1

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A douze mois de crédit.

Propriété de valeur dans le Deuxième District.

Cette grande résidence en briques à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.

Succession de Richard M. Maile.

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Féliciana Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, le 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine, près Gravier, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. John Yoist, juge de la Quinzième cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Féliciana, Etat de la Louisiane, en date du 25 janvier 1887, je procéderai à la vente à l'encan, pour le compte de la susdite succession, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Royale, Dumaine, St Philippe et Chartres, désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant conformément au dit plan, 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 4 lignes, et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond, face à une allée pour l'usage des lots 1, 2 et 3 les dites mesures au pied américain.

Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages, connue par le No 210 rue Royale fortement construite confortablement distribuée, une jolie vérandah en fer, sur la façade, située dans une des meilleures parties du deuxième district, et à une distance raisonnable du centre des affaires à proximité des marchés, églises, amusements, etc.

Conditions—Un montant suffisant pour payer les frais, et la balance à un crédit de 12 mois, l'acquéreur fournira un bon avec sécurité personnelle approuvée avec hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 0/0 par an, de la date jusqu'à parfait paiement. En comble avec toutes les clauses de sécurité usuelles, assurance, etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo C. Preot, notaire.
30 jan—30—fév—5 12.19.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente de succession.

Résidence élégante et centrale

Dans le Deuxième District.

Sur une de ses plus Charmantes Avenues

A un long Crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Alfred Rousset, décédé, de la propriété ci après décrite, à savoir:

La résidence en briques à deux étages avec mansarde, désignée par le No 236 rue Remparts, côté nord, coin est, entre St Philippe et Ursulines dans une des plus charmantes avenues. Extérieur attrayant et intérieur spacieux, et réunit tout le confort à la solidité, ayant au rez de chaussée et ce bas élégant salon à arche et salle à manger et cinq chambres à coucher au premier et au second étages, une cuisine en bois à deux étages attenant à la maison avec ses appartements, gaz dans toute la maison, cave et water works une grande cour pavée, hangar et ouvrant sur chaque côté de la maison principale donnant une bonne lumière et bien aérée.

A approximité du centre des affaires, églises, écoles, marchés et amusements, la rendant des plus désirable pour une résidence privée ou celle d'un homme de profession. Un permis de l'encanteur sera requis pour visiter la maison.

Voir le plan pour les dimensions. Vente positive titre parfait.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un, deux et trois ans, privilège de vendeur portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant C. J. Théard, notaire.
30 jan—30—fév 5 6 12 13 19 à la date.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil à douze mois de crédit du contenu d'un établissement de marbrier.

Benjamin S. Story vs James Magan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,945—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI 12 février 1887 A 1 P M de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu du chantier de marbre à l'angle N. E. des rues Camp et Lafayette, et consistant de 32 pièces de marbre de tombe cinq croix de marbre, 7 ornements de marbre, 3 grandes plaques de marbre, 5 manteaux de cheminées de marbre, un lot de grate, un vaste assortiment de marbres de diverses dimensions, etc., le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette crise étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant et dernier enchérisseur respectivement pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an. A partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer au comptant leur proportion des frais du greffier, du shérif, annonces, etc., se montant en tout à environ trois cents (300) piastres.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 fév—1 5 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Oteri vs Louis A. Richards.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,852—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot ou morceau de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé et se trouvant dans la paroisse St Bernard, faisant face au bayou Sauvage le Chemin Gentilly, et formant une partie de la propriété connue comme la Vacherie et désigné par le numéro soixante treize, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 24 décembre 1859, et déposé au bureau de C. E. Fortier, ex notaire en cette ville, comme plan No 41 du livre de plans No 1, le dit morceau de terre mesurant cent quatre vingt pieds de face au Bayou Sauvage, sur une profondeur d'environ quatre mille cent cinquante pieds sur un côté, et quatre mille cent quatre vingt douze pieds sur l'autre côté.

Acquis par le défendeur par un achat de Isaac Davis, d'après un acte pardevant A. Ducatel, notaire, le 11 novembre 1880, le titre enregistré au bureau des aliénations, liv s 113, folio 516.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 jan—22,29—fév 5,12,19,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Pugh vs. Mme Mary Ann Wright, veuve de Abraham Levi et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,774—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le numéro treize sur un plan de George T. Dunbar, voyer, sous la date du 27 mai 1849 et déposé pour qu'on s'y réfère, dans le bureau de Felix Grima, alors notaire en cette ville. Ledit terrain mesure vingt-trois pieds sept pouces quatre 4/6 lignes de façade rue de l'Union, sur vingt trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fonds, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 23/100 lignes sur la limite séparant ledit terrain No dix du côté de la rue Baronne, et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne séparant ledit terrain du terrain No quatorze.

Aussi onze pouces du terrain No. 14 sur le plan ci-dessus mentionné étant les 11 pouces partant de la ligne séparant le dit terrain No 14 du terrain No 13, et mesurant du côté de la rue Carondelet, et s'étendant sur toute la profondeur du dit terrain No 14.

La dite propriété a été acquise par feu Abraham Levi, anciennement de cette ville, de Mme Charles Harrod et autres, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 21 février, 1877, et à la mort du dit Abraham Levi la même fut revêtue de la possession par sa veuve, Mme Marie Anne Levi, et leurs enfants Horace J. Levi, Caledonia Newman, Emanuel M. Levi et Esther Levi; et en vertu des divers actes passés pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 29 octobre, 1878, et le 5 mars, 1879, la dite Marie Anne Levi, a acheté l'intérêt du dit Emmanuel M. Levi.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25—fév 1 8 15 19

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Dennis Maher vs. C. E. Banks.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 11,942—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Roxier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, au No 152 rue Lafayette entre les rues St-Charles et Carondelet, le VENDREDI, 11 février 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
1 fév—1,6,11

A. Monteleone contre A. Raggasso et M. Luke.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 8,853—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 9 février 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
29 janv—fév 3,9

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette magnifique propriété commerciale No 106 rue Canal,

entre Camp et St-Charles, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à la Mutual National Bank à raison de $3,500 par an.

Succession de Mme Hester E. S. Dickey, décédée

Dossier No 17,644.

A l'encan, avec un long crédit

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887 à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans, division "A", en date du 22 janvier 1887, dossier No 17,644, pour le compte de la succession de Mme Hester Elizabeth Stellwagen veuve de feu Nathaniel D. Dickey, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—

Le Mutual National Bank, No 106 rue Canal, cette splendide propriété commerciale connue comme No 106 rue Canal entre Camp et St Charles (dans l'îlet borné par la rue Commune) dans le premier district de cette ville étant une bâtisse en briques d'une construction moderne construite il y a quelques années spécialement pour une banque ayant un grand rez de chaussée, propriété élevée de terre pour empêcher l'humidité, avec plusieurs chambres aux étages supérieurs, convenable pour chambre de directeurs et entrepôt pour les livres, etc avec cour pavée en attière, fond aisance et cabinet de toilette, hydrant etc.

Le lot de terre désigné comme le No 20 mesure 23 pieds 10 pouces de face à la rue Canal, 104 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté qui touche au lot No 3, et 102 pieds de profondeur sur l'autre côté près du lot No 1, sur une largeur dans le fond de 20 pieds 7 pouces sur une allée ouvrant sur la rue St Charles et en commun avec ce lot et d'autres.

Cette propriété de valeur sera vendue sujette à bail à la Mutual National Bank qui l'occupe maintenant expirant le 30 septembre 1889, à raison de $3500 par an. Le tout du ci-dessus et au pied américain, conformément à un plan de William A. Patton, voyers et architectes qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt à raison de 7 pour cent, et toutes les clauses usuelles de garanties. 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant Omer Villeré notaire aux frais de l'acquéreur.
25 jan—25,30—fév 6 13,20 26

PROPRIETE DE VALEUR.

Résidence, verger et ferme

Sur la Grande Route St Jean, un îlet de la gare du Orleans R. R., deux îlets du Louisiana Jockey Course, lignes de chemin de fer passent devant et derrière la propriété.

Pour un règlement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dinnies,

Une propriété des plus commodes et désirables.

A un long crédit. **A l'encan**

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI 26 février 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, avec consentement des héritiers de feu John Dinnies, tous d'âge, pour une division d'intérêts, il sera vendu à l'encan—

1° **Dix terrains de valeur** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Fontainebleau, dans l'îlet No 1559 borné par les rues Grande Route St Jean, Lepage, Cinquième ou Dupré, et Sixième ou White, désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur des profondeurs variant d'environ 120 à 124 pieds, tout entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sont principalement sur les lots 9 et 10 et comprennent—

Un cottage en bois à double corps de logis, tout en ardoises avec une salle, chambres à deux étages au fond [illegible] ardoises contenant en tout [illegible] chambres, larges, aérées et confortables, galeries derrière, cour pavée, une grande citerne, cabinet et hangar au fond citernes, puits, etc.

2° **Deux terrains de valeur,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District et dans la propriété décrite ci-dessus et contigus au lot No 10, lesquels lots sont désignés par les lettres A et B et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean, sur une profondeur d'environ 124 pieds, entre lignes parallèles mesure américaine.

3° **Onze terrains de valeur,** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Faubourg St Jean, dans le même district et îlet No 1627 que toutes les propriétés décrites ci-dessus désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement et sont contigus l'un à l'autre et mesurent environ 32 pieds de face aux rues Sixième et Lepage, sur des profondeurs variant de 120 à 124 pieds toutes plus ou moins mesure américaine, et sont séparés au fond par l'ancienne "La Corderie" des lots 1 à 10.

4° **Deux terrains de valeur** dans le même District et îlet que la propriété décrite ci-dessus dans le paragraphe No 3 désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun à peu près 32 pieds de face à la rue Lepage, sur des profondeurs d'à peu près 135 pieds. Le terrain No 1 formant le coin des rues Cinquième ou Dupré et Lepage.

5° **Quatre terrains de valeur** dans le même District et îlet anciennement connu comme îlet No 22 sur le plan original, autrement connu comme "La Corderie" désignés par les Nos 3 4 5 et 6 et mesurent ensemble suit à savoir: Nos 3 et 4 faisant face chacun à peu près 38 pieds sur la prolongation de la rue Cinquième ou Dupré sur une profondeur d'à peu près 167 pieds et les lots Nos 5 et 6 faisant face chacun à peu près 40 pieds à la rue Sixième ou White sur une profondeur moyenne d'à peu près 179 pieds et connus comme "La Corderie" ou Old Rope Walk.

6° **Huit terrains de valeur** dans le même District et îlet que la propriété décrite ci-dessus dans le [illegible] maintenant borné par la Grande Route St Jean, les rues Lepage, Sixième ou White et Septième, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement et mesurent comme suit, à savoir.

Le lot No 1 formé le coin des rues Lepage et Sixième, et mesure à peu près 39 pieds de face à la rue Lepage sur une profondeur et face à la rue Sixième de 83 pieds 6 pouces.

Les lots Nos 2 à 8 inclusivement mesurent chacun à peu près 33 pieds de face à la rue Sixième ou White sur des profondeurs variant de 175 à 215 pieds le tout plus ou moins mesure américaine.

Le tout d'après un plan fait par Arthur de Armas, arpenteur-voyer de la ville, en date du 2 février 1887 qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Cette **Propriété désirable** avant une ligne de chemin de fer en avant en face et à l'arrière, à un îlet de la station des chars de la rue Dumaine et du Orleans R. R., à deux îlets du Jockey Club Race Course et en face de la magnifique résidence du juge Louis Dufour couverte d'arbres fruitiers de valeur, etc., et bien cultivée en premier ordre comme Jardin et ferme, et mérite bien l'attention des personnes qui cherchent une propriété rémunérative laquelle peut être inspectée à n'importe quel moment, par ceux qui le désirent en obtenant une carte de l'encanteur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente, les paiements à crédit seront divisés en billets coupons, à la satisfaction des parties intéressées. 10 0/0 comptant sur les lieux et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en plus des prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant George C. Preot, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
23jan—23 30 fevé 13 20 26

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John Cordes vs. ses créanciers—No 20,099—Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de John Cordes, composée de John Cordes et Gus. A. Manthey, soit tenue et convoquée pardevant Fred. Zengel notaire en cette ville, MERCREDI le 9me jour de mars 1887 à 11 heures A. M. dans le but de considérer et de voter sur l'application des pétitionnaires pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député greffier.
5 fév—3f en 3oj

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Otto F. Ziede vs. ses créanciers—No 19,999, Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Otto F. Ziede soit convoquée et tenue pardevant E. C. Stockton, notaire en cette ville, le MERCREDI, 2me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que F. N. Butler, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, Député Greffier.
2 fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. Ansell vs. ses créanciers — No 20,069 — Division —Ordre de Cour—Que une cession des propriétés du pétitionnaire Abraham Ansell, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, LUNDI, le 7ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 fév—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Reinhard Wirth vs. Ses Créanciers—No 19,849 —Division E—Que la cession des biens du pétitionnaire, Reinhard Wirth soit et par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue devant Fred. Adolph, notaire en cette ville, le JEUDI, 10me jour de février 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que B. McCloskey, Esq. notaire soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12janv—3f

VENTES A L'ENCAN.

A L'ENCAN.

Une grande vente de meubles de maison assortis, etc.,

AU No 12 RUE DRYADES

AVEC le consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan, sans réserve ou limite—

Le LUNDI, 7 février 1887, à 11 heures A.M., au dit local No 12 rue Dryades.

Un grand assortiment de meubles de maison, effets mobiliers, tableaux, ustensiles de cuisine, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.
fév—5 6, 7.

PAR JAS P. GUINAULT

35 magnifiques vaches laitières toutes avec de jeunes veaux.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse, —SAMEDI, 12 février 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, au Bayou St-Jean, en face du pont, à l'écurie de M. Jno Puissegur.

35 magnifiques vaches laitières, toutes avec de jeunes veaux

Conditions—Jusqu'à $50 et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 6 fév—6 9 10 11 12

VACHERIE.

Vente pour cause de changement d'affaires.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure des rues Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI 10 février 1887, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Clouet et Remparts.

La vacherie de M. Jacques Scisson, se composant de

27 belles vaches laitières plusieurs avec jeunes veaux et les autres fraîches en lait et sur le point de vêler. 1 taureau, 3 chevaux, 1 charrette à lait, 1 wagon.

1 charrette à provisions, les bidons harnais, baquets et tous les ustensiles de la laiterie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant et au dessus de $50 six mois de crédit ou billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
4 fév—

Vente forcée.

Vacherie de Paul Médamolle

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse. —MARDI 8 février 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Broad et St Bernard.

18 VACHES laitières, 1 cheval, 2 charrettes à lait, 1 wagon, harnais, bidons, et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction des créanciers. Aucune vache ne sortira de l'écurie avant que les conditions de la vente n'aient été remplies.
4 fév—

Succession de M. et Mme Manuel Llorens.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 février 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magasine entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 janvier 1887—

Le tiers indivis d'une portion de terre ainsi que des bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Dauphine, Bourgogne, Bourbon, ci-devant Begatelle, et Kerlerec, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur le tout mesure française.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Guy Duplantier, notaire.

Le quéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887.
23 jan—23 24—5 12 19 26 fev

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages simples, Nos 52 et 55 rue Milan.

Succession de John Miller.

No. 19 468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 février 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, date le 11 janvier 1887 il sera vendu à l'encan—

Deux cottages simples à un étage, Nos 53 et 55 rue Milan, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Milan, Marengo, Magasin et Constance. Le terrain est composé de deux lots Nos 4 et 5 qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips, notaire.
19jan—19 19 fev 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottage.

Succession de Peter J. Dudenhefer et Lena Hubener, sa femme.

Nos. 19 042—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 février 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 10 janvier 1887 il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci dessus, à savoir:

1° Le cottage double No 167 rue St Ferdinand dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Press, Urquhart et Morales. Le terrain est composé des lots 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un cottage simple No 151 rue St Ferdinand dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Press, Morales et Bons Enfants. Le terrain mesure 29 pieds 7 pouces et 8 lignes de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds.

3° Un cottage double No 210 et un cottage simple No 212 rue Port dans l'îlet borné par les rues Port, Lafayette, Girod et St Jean Baptiste. Le terrain est composé du lot No 11 et une portion du lot qui touche No 10 de l'îlet No 20 et mesure 50 pieds 6 pouces de face à la rue Port sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur.

4° Un cottage seul No 166 l'Avenue Lafayette dans l'îlet borné par l'Avenue Lafayette et les rues Arts, Girod et St Jean Baptiste. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 34 pieds de face à l'Avenue Lafayette sur une profondeur de 110 pieds.

Conditions de la vente comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips, notaire.
19janv—19 29—5,12,19fev.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Louis Gardon.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 février 1887, à midi à la Salle d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre dans l'affaire ci-dessus, rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 18,295, le 28 janvier 1887 il sera vendu à l'encan—

Un billet à ordre pour $300 tiré par Hélène Ratiff daté le 6 décembre 1875, payable en 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt.

Une réclamation contre F. Le Clerc pour $300.
Conditions—Comptant. 1erfev—1 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Eureka Rice Mill.

No 128 et 130 rue Magazine, sera vendu à l'encan.

J. S. Moore & Co. vs leurs créanciers.

No 19,565—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—JEUDI, 10 février 1887, à 11 heures du matin au local, No. 128 et 130 rue Magazine, entre Lafayette et Girod en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 18 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—

Le contenu du moulin à riz "Eureka" comprenant en partie des machines, bouilloires, arbres de couche, poulies, courroies ascenseurs, écrans, sorftoirs, hoppers, balance, convoyeurs, etc., le tout tel que l'accuse un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur livraison.
30 janv—30—4 5 9,10 fév.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Emplacement pour grocerie établie

Coin des rues Philip & Villeré.

Succession de Armand Tournon.

No 18,833 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 14 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson formant le coin des rues St-Philippe et Villeré, mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur et façade à la rue Villeré de 60 pieds de mesure française. Ensemble avec les améliorations comprenant une maison en briques à un étage, avec attic, toiture en ardoises, citerne, etc. Les étagères sont comprises et vendues avec la propriété.

Conditions de la vente.—L'acquéreur assumera comme partie de paiement du prix d'adjudication le paiement de deux billets hypothécaires ensemble avec tout l'intérêt qui pourrait être dû sur les dits billets, à savoir: Deux billets de $850 chacun, datés le 31 août 1886, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, tirés et souscrits par le dit A. Tournon, payables à son propre ordre, endossés par lui et payables respectivement à un et deux ans après date. La balance du prix d'achat comptant, les taxes d'Etat et de ville de l'année courante seront assumées par l'acquéreur. L'amélioration sera assurée pour tout le montant à crédit, la police sera transférée au vendeur, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs par devant Chas Tolle, notaire. Dix pour cent de la vente exigé au moment de l'adjudication.
22 jan—22 29—fév 5 19 26

Succession de John Page.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,064—Division A. —Attendu que Mlle Eliza Ann Page a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Page, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

L'Abeille de la [illegible]

NOUVELL[E-ORLÉANS]

DIMANCHE, 6 [FÉVRIER]

La vie [illegible]

FEUILL[ETON]

No 7

L'ÉCAI[LLÈRE]

GEORGES [illegible]

PREMIÈRE [illegible]